Scénario taux du 12 novembre 2026

Une publication du Service des études économiques de BMO Marchés des capitaux • Douglas Porter, CFA, économiste en chef, BMO Groupe financier

Synthèse des prévisions

(moyennes)	Actuel	Prévisions									
	2026	2026		2027						2027	
	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	T3	T4
Un jour BdC[1]	2,50	2,50	2,50	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75
10 ans Canada	3,87	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,70	3,70
Fonds féd.[1]	3,88	3,88	4,13	4,13	4,13	4,38	4,38	4,38	4,38	4,38	4,38
10 ans É.-U.	5,13	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	4,95	4,90	4,85	4,75
$ CAN/$ US	1,41	1,42	1,40	1,40	1,39	1,39	1,38	1,38	1,38	1,37	1,35
$ US/€	1,12	1,11	1,10	1,10	1,11	1,11	1,11	1,11	1,12	1,12	1,13
$ US/£	1,33	1,32	1,32	1,32	1,33	1,33	1,33	1,33	1,34	1,34	1,35
¥/$ US	158	158	157	157	157	157	156	156	156	156	155

[1] *fin de période*

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

ÉTUDES ÉCONOMIQUES
economics.bmo.com

Michael Gregory, CFA, économiste en chef délégué
michael.gregory@bmo.com

Jennifer Lee, économiste principale
jennifer.lee@bmo.com

Taux directeur au Canada et aux États-Unis

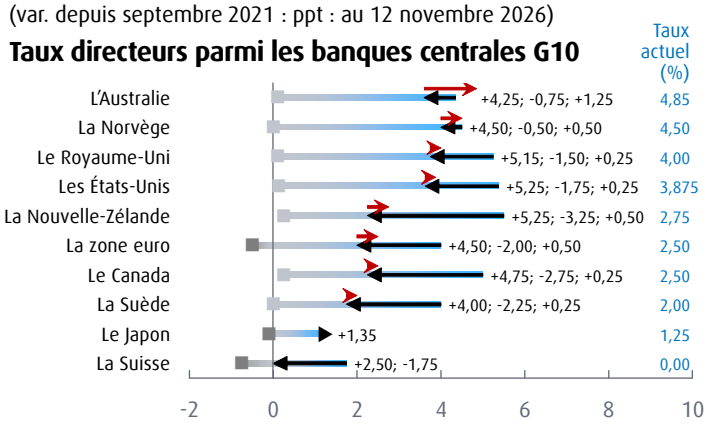
Michael Gregory, CFA, économiste en chef délégué

Une vague de hausses de taux… ou presque

Depuis notre dernier scénario de taux (13 octobre), le nombre de banques centrales du G10 qui relèvent leur taux directeur est passé de six à neuf, la Banque du Canada, la Riksbank et la Banque d'Angleterre se joignant au club de resserrement (*graphique 1*). Un catalyseur commun des hausses de taux a été la hausse de l'inflation effective et des risques d'inflation due à l'augmentation des prix du pétrole brut et des produits pétroliers dans la foulée de la guerre en Iran. Chaque banque centrale interprète cette impulsion inflationniste partagée en fonction de sa dynamique inflationniste intérieure existante. D'ici la fin de l'année, nous estimons que d'autres banques centrales du G10 auront augmenté leurs totaux de hausses de taux, la Réserve fédérale étant en tête.

Graphique 1
Tout en hausse

(var. depuis septembre 2021 : ppt : au 12 novembre 2026)



Sources : Études économiques de BMO, Haver Analytics, banques centrales

Réserve fédérale : Le Federal Open Market Committee a **laissé les taux directeurs inchangés** le 28 octobre, la fourchette cible des fonds fédéraux se situant entre 3,75 % et 4,00 %, après avoir augmenté les taux de 25 points de base en septembre pour la première fois depuis juillet 2023 (et les avoir abaissés pour la dernière fois en décembre 2025). Le vote était de dix voix contre deux, la gouverneure Cook et la présidente de la Réserve fédérale de Cleveland, M^me^ Hammack, ayant voté en faveur d'une nouvelle hausse d'un quart de point des taux directeurs. Dans la déclaration, l'évaluation économique est demeurée inchangée, à l'exception d'un mot décrivant l'expansion économique comme « *forte* » par rapport à « *solide* » auparavant (une amélioration). Lors de la conférence de presse, le président M. Warsh a

déclaré que l'économie se renforçait et que la vigueur *« s'élargissait »* (et pas seulement l'essor des dépenses liées à l'IA), une évolution qui *« mérite d'être surveillée »*.

La déclaration a également indiqué que *« l'accumulation de plus de renseignements aidera le Comité à déterminer la position stratégique appropriée pour assurer un retour de l'inflation en temps opportun »* à la cible de 2 %. Cela signifie qu'une trajectoire de retour « en temps opportun » n'est pas encore assurée et que la Réserve fédérale a probablement encore du travail à faire en matière de resserrement. Ce point et les deux votes dissidents, ont présenté la décision de politique monétaire d'octobre comme une « position belliciste », avec une **hausse des taux manifestement sur la table pour le 9 décembre**. Lors de la conférence de presse, M. Warsh a également mentionné à quelques reprises que la période entre les réunions à venir sera « *riche en renseignements* », ce qui aurait pu être une justification de la pause (pour accumuler plus de données).

Les données clés publiées depuis lors ont plaidé en faveur d'un resserrement supplémentaire. **L'IPC de base d'octobre** a été plus élevé que prévu, affichant une variation annuelle accélérée (+0,3 point de pourcentage, à 2,8 %) et une tendance sur trois mois (+0,3 point de pourcentage, à 3,7 % sur une base annualisée). Les mesures des services de base hors loyers ont été plus élevées que prévu, progressant respectivement de 0,4 point de pourcentage, à 3,5 % en glissement annuel, et de 0,9 point de pourcentage, à 5,5 % en taux annualisé. (Remarque : les variations annuelles sont fondées sur les valeurs des indices interpolés pour octobre 2025.) Par ailleurs, les **emplois non agricoles** ont augmenté de 165 000 en octobre, soit davantage que prévu, ce qui a porté le gain moyen sur trois mois à 137 000 (le deuxième plus élevé en deux ans et demi). Le taux de chômage a également surpris en reculant d'un dixième pour s'établir à 4,1 %, ce qui est légèrement inférieur à la projection médiane de 4,2 % du Federal Open Market Committee quant au taux de chômage naturel. Même les salaires horaires moyens ont augmenté.

Les **prochains rapports critiques** avant la réunion du Federal Open Market Committee du 9 décembre comprennent l'**indice des prix à la consommation des ménages d'octobre** (25 novembre avec la deuxième estimation du PIB) et les **emplois de novembre** (4 décembre). Une hausse des taux de 25 points de base semble pratiquement assurée, à condition que ces rapports ne viennent pas contredire le tableau qui se dégage des dernières données clés, soit une inflation persistante et une croissance économique robuste. Et nous estimons que les risques nets sont plus orientés vers une hausse de 50 points de base que vers une autre pause. Nous continuons de prévoir un resserrement total de 50 points de base d'ici mars avant un maintien des taux inchangés pour le reste de l'année.

Banque du Canada : La Banque du Canada a **relevé le taux cible du financement à un jour de 25 points de base pour le porter à 2,50 %** le 28 octobre, soit la première hausse de taux depuis juillet 2023 (et exactement un an après sa dernière baisse). Lors de la conférence de presse, le gouverneur Macklem a déclaré ceci : *« Comme l'inflation élevée devrait durer plus longtemps et que l'économie fait preuve de résilience, le Conseil des gouverneurs a convenu que les risques d'inflation avaient augmenté et qu'il y avait moins de marge de manœuvre monétaire. »*

Les prévisions d'inflation de la Banque du Canada ont été revues à la hausse de façon significative (en mettant davantage l'accent sur le total plutôt que sur les mesures de base). Par rapport à il y a trois mois, l'inflation mesurée par l'IPC est de 3,4 % en glissement annuel au quatrième trimestre de 2026, en hausse d'un point de pourcentage par rapport à avant, et de 2,6 % en glissement annuel au quatrième trimestre de 2027, comparativement à la cible de 2,0 % auparavant. Cela reflète le fait que les prix des produits pétroliers demeurent *« plus élevés pendant plus longtemps »*, que les prix des intrants industriels et électroniques importés sont touchés par le trio formé des coûts du carburant, des contre-tarifs et de la dépréciation passée du dollar canadien ainsi que l'hypothèse que *« le transfert des coûts augmentera au cours de la prochaine année »* (en raison des sondages et de la nouvelle modélisation). Par ailleurs, les perspectives de croissance du PIB réel ont été revues à la hausse de 0,3 point de pourcentage pour s'établir à 1,0 % pour cette année et de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 2,0 % pour l'année prochaine. « *Cette amélioration tient à des données montrant une activité plus vigoureuse que prévu, de nouvelles mesures incitant les entreprises à investir et un relèvement des projections démographiques* » (selon le Rapport sur la politique

monétaire). Cette hausse se traduit par une diminution des capacités excédentaires économiques qui compensent en partie les tensions inflationnistes.

Lors de la conférence de presse, M. Macklem a ajouté : *« Il pourrait être nécessaire de relever davantage le taux directeur, mais, compte tenu des incertitudes, nous procéderons avec prudence. »* Selon notre scénario de référence, la Banque du Canada devrait faire une pause à sa prochaine réunion du 9 décembre et relever les taux d'un autre quart de point le 27 janvier, en supposant que les risques d'inflation élevés persistent. Habituellement, la Banque du Canada est intervenue lors de réunions consécutives, mais le fait de considérer les mesures prises le mois dernier comme une mesure de gestion des risques laisse entrevoir un rythme inhabituel. Par ailleurs, les dernières données semblent faire pencher la balance *« maintien ou hausse »* des taux de la Banque du Canada du côté du maintien. Après deux zéros en juillet et en août, les **premières données sur la croissance du PIB réel en septembre** indiquent une contraction de 0,1 %. Les nouvelles prévisions de la Banque du Canada, qui tablent sur une croissance annualisée de 2,0 % au troisième trimestre, semblent déjà largement compromises. De plus, le mois d'octobre a enregistré sa troisième baisse consécutive de l'**emploi**. Le discours sur la *« résilience »* économique est maintenant mis à l'épreuve. Après une éventuelle hausse des taux en janvier, nous prévoyons une politique de maintien pour le reste de l'année, les taux se situant au milieu de la fourchette neutre estimative de 2,25 % à 3,25 % de la Banque du Canada.

Taux obligataires : Les taux des obligations du Trésor à 10 ans se sont établis en moyenne à 5,13 % le mois dernier. Il s'agit de la première moyenne mensuelle à atteindre la barre des 5 % depuis l'été 2007 et de la mesure la plus élevée en plus de 24 ans. Les clôtures quotidiennes ont suivi ce thème et ont atteint un sommet presque inégalé depuis un quart de siècle (5,31 %) le 5 octobre, en partie en raison de l'augmentation des attentes de resserrement de la Réserve fédérale. Mais les taux de rendement ont depuis fléchi (en termes nets), ce qui reflète le repli des prix du pétrole brut, car l'administration a écarté (pour le moment) la crainte d'une nouvelle escalade de la guerre en Iran après les élections. Ils ont clôturé sous la barre des 4,85 % avant que la publication de données sur l'emploi et l'IPC supérieures aux attentes ne les fasse passer de nouveau au-dessus de 5 %. Depuis le début du mois, les taux des obligations à 10 ans sont en moyenne inférieurs à 5 %, mais nous estimons que la limite de 5 % (mensuelle) devrait se maintenir tant que la Réserve fédérale est en mode de resserrement.

À mesure que l'année prochaine avancera, avec deux autres hausses de taux d'un quart de point de la Réserve fédérale, un apaisement des prix des produits pétroliers et un ralentissement de l'essor des dépenses liées à l'IA (qui devraient néanmoins continuer de croître fortement), nous estimons que les taux de rendement pourraient commencer à baisser, en prévision de la normalisation éventuelle de la politique monétaire de la Réserve fédérale. (Nous prévoyons que les taux directeurs commenceront à redescendre pour s'établir aux alentours de 3,25 % en 2028.) Les taux de rendement atteignant la barre des 4 % devraient de nouveau être courants au deuxième semestre de l'année prochaine, mais il pourrait y avoir une résistance au retour au niveau à long terme de 4,25 % (notre estimation), compte tenu des préoccupations du marché au sujet des trajectoires non durables des déficits, de la dette et des paiements d'intérêts du Trésor qui sont susceptibles d'augmenter.

Les **écarts de rendement entre les taux des obligations canadiennes et américaines à 10 ans** ont entre-temps atteint une moyenne de -126 points de base le mois dernier, s'accentuant à mesure que les taux des obligations du Trésor ont atteint des sommets inégalés depuis plusieurs décennies. À l'exception du premier trimestre de 2025, lorsque les spéculations sur les tarifs douaniers américains, une récession au Canada et les baisses de taux de la Banque du Canada allaient bon train, les écarts de taux n'ont jamais été aussi négatifs (remarque : la moyenne mensuelle a chuté à -139 points de base en février 2025). Depuis le début du mois, les écarts de taux s'établissent en moyenne à -122 points de base.

Compte tenu du fait que le marché obligataire canadien doit composer avec ses propres difficultés liées à l'inflation (suffisamment importantes pour justifier une hausse des taux selon la banque centrale), les spéculations sur une hausse des taux de la Banque du Canada (le marché anticipe un resserrement de 80 points de base au cours de l'année à venir) et les préoccupations budgétaires (déficits croissants dans de nombreux territoires), la performance supérieure des obligations canadiennes est étonnante. Nous estimons néanmoins que les écarts actuels pourraient perdurer jusqu'à la nouvelle année, ou

jusqu'à ce que tout nouveau resserrement monétaire de la part de la Réserve fédérale soit écarté. En fin de compte, les écarts devraient devenir nettement moins négatifs (en diminuant environ de moitié) à mesure que se poursuivront les efforts de normalisation menés par les banques centrales.

Dollar américain : Le billet vert s'est raffermi dans la foulée du resserrement de la Réserve fédérale, malgré l'atténuation des risques géopolitiques et économiques mondiaux, qui demeurent toutefois présents. Selon l'indice du dollar du Wall Street Journal, la monnaie a progressé en moyenne de 1,3 % le mois dernier, après avoir progressé de seulement 0,1 % en septembre et, jusqu'à présent, en novembre, le dollar américain a retrouvé son rythme de progression très modérée (hausse de 0,1 %). Mais il a commencé à gagner du terrain après la publication de rapports sur l'emploi et l'IPC plus solides que prévu (et leurs répercussions potentielles sur la politique de la Réserve fédérale), de sorte que le chiffre final de novembre devrait afficher un gain plus important. La plus récente clôture quotidienne a déjà été la plus élevée depuis le début d'avril 2025 (le mois du Jour de la libération). Les hausses de taux de la Réserve fédérale le mois prochain et au début de l'année prochaine devraient renforcer davantage le billet vert (même si d'autres banques centrales devraient également relever leurs taux), et nous prévoyons qu'il atteindra un sommet d'ici au printemps. Comme on ne s'attend pas à ce que la Réserve fédérale suive la voie de la normalisation avant 2028, l'ampleur du recul de la monnaie par rapport à son sommet dépendra en partie de l'intensité des risques géopolitiques et économiques mondiaux ainsi que de la vigueur de l'essor des dépenses liées à l'IA aux États-Unis (cet essor a attiré d'importantes entrées de capitaux).

Dollar canadien : Le mois dernier, malgré la hausse du taux directeur de la Banque du Canada, le huard a reculé de 1,2 % pour s'établir en moyenne à 1,414 $ CA (0,708 $ US), ce qui reflète la vigueur du dollar américain. Il s'agit du niveau le plus faible du dollar canadien depuis le premier trimestre de 2025, où les extrêmes des 22 dernières années se sont produits dans un contexte de spéculation généralisée au sujet des tarifs douaniers américains, de la récession au Canada et de l'assouplissement de la Banque du Canada. Dans la foulée des dernières mesures prises par la Banque du Canada, les clôtures quotidiennes du huard se sont appréciées à moins de 1,40 $ CA, mais cette évolution n'a pas duré. Les récentes données nationales faibles (et les répercussions sur la politique de la Banque du Canada) semblent avoir eu des répercussions, le huard étant maintenant bien au-dessus de 1,42 $ CA. Le dollar canadien semble rester à la merci des perspectives de hausses de taux de la Réserve fédérale et du billet vert ou du ton des données nationales et des perspectives de resserrement de la Banque du Canada pour les prochains mois.

À l'étranger

Jennifer Lee, économiste principale

Compte tenu de la récente baisse du WTI à des creux mensuels sous les 90 $ le baril et de près de 90 $ pour le Brent (niveaux inégalés depuis août), **l'urgence de resserrer les taux a quelque peu diminué, mais elle n'a pas disparu**. Maintenant, avec la guerre en Iran, qui dure depuis neuf mois, toutes les grandes banques centrales ont procédé à un resserrement monétaire, à des degrés divers. Certes, la Banque du Japon avait commencé dès 2024 (pour des raisons nationales), et la Banque de réserve d'Australie avait amorcé son resserrement quelques semaines avant le début de la guerre (également pour des raisons nationales), mais les autres banques centrales ont suivi, notamment la Réserve fédérale (en septembre), la Banque du Canada (en octobre), la Banque centrale européenne (en juin et en septembre) et, enfin, la Banque d'Angleterre, qui a fini par céder et relever ses taux en novembre.

Que se passera-t-il d'ici les décisions finales sur les taux en décembre? La Banque de réserve d'Australie ouvrira le bal avec son annonce du 8 décembre, suivie de la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande, de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale le lendemain (9 décembre). Viendront ensuite la Banque nationale suisse le 10 décembre, la Riksbank le 15 décembre, puis la Banque de Norvège, la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne le 17 décembre. Enfin, la Banque du Japon clôturera le calendrier le 18 décembre. Nous n'aborderons pas chaque banque centrale en détail, mais voici quelques réflexions sur les éléments habituels de notre couverture à la suite de leurs récentes mesures.

- La **Banque de réserve d'Australie** a relevé le taux au comptant de 25 points de base à un sommet inégalé de 4,85 % en 18 ans au début de novembre, soit la cinquième hausse cette année. Compte tenu du fait que l'**IPC du troisième trimestre et de septembre** a été plus élevé que prévu, cette décision n'a pas été une surprise. L'inflation globale de septembre (4,3 %) et la moyenne tronquée (3,6 %) demeurent nettement supérieures à la fourchette cible de 2 % à 3 %, ce qui signifie que, selon les mots de la **gouverneure adjointe Sarah Hunter**, la banque « *n'avait pas encore tout à fait* » terminé sa lutte contre l'inflation. Mais il s'agissait d'une hausse conciliante, car elle n'a été soutenue que par les deux tiers des neuf voix : les trois dissidents ont préféré maintenir les taux inchangés. Fait notable, même si la Banque de réserve d'Australie a répété qu'elle ferait ce qui est nécessaire pour ramener l'inflation à sa cible, elle a omis l'expression « *y compris augmenter davantage le taux cible du financement à un jour, au besoin* ». La **gouverneure Michele Bullock** a également déclaré que le Conseil *« préservait ses options »*. L'incidence des « *dernières* » hausses de taux *« n'a pas encore commencé à se faire sentir »*, et ils voulaient « *faire le point pendant un instant et voir ce qui s'en vient* », mais on craint toujours que si l'inflation s'écarte de la cible trop longtemps, elle risque de devenir *« intégrée aux attentes inflationnistes, ce qui se répercute sur les décisions relatives aux prix et à l'établissement des salaires »*. Compte tenu de tout cela et de l'augmentation des prévisions d'inflation (qui ne ralentira pas jusqu'au sommet de la fourchette cible avant la fin de 2027), **nous prévoyons une pause le 8 décembre et une dernière hausse le 9 février**.

- La **Banque d'Angleterre** a été la dernière du G7 à resserrer sa politique monétaire. Le 5 novembre, elle a relevé son taux directeur de 25 points de base, le portant à un sommet inégalé depuis un an, à 4,00 %, soit sa première hausse en trois ans. Il s'agissait d'une hausse très restrictive : tous les membres du comité de politique monétaire ont appuyé la décision, à l'exception d'une seule dissidente, Catherine Mann, qui plaidait en faveur d'une augmentation de 50 points de base, une « *bonne politique* », selon elle. Depuis, elle a refusé d'exclure une hausse consécutive. Pour la réunion de novembre, les prévisions d'inflation ont été revues à la hausse (l'IPC global devrait s'accélérer pour atteindre « *environ 5 % au deuxième trimestre de 2027* »); il a été observé que *« de nombreuses mesures de l'inflation sous-jacente ne baissaient plus »* et que le risque de *« répercussions indirectes importantes avait augmenté »* et « *pourrait persister pendant un certain temps* ». De plus, au moins quelques décideurs ont fait référence à d'autres hausses dans leurs commentaires officiels et se sont probablement sentis confortés après les solides résultats du PIB réel du troisième trimestre et de septembre. **Nous nous attendons à ce que la Banque d'Angleterre relève de nouveau les taux le 17 décembre.**

- La **Banque centrale européenne** a maintenu ses taux inchangés lors de sa plus récente réunion du 30 octobre (l'avant-avant-dernière de la présidente M^{me} Lagarde), ce qui n'a surpris personne, mais il y a probablement une autre hausse de taux à venir. En effet, la réunion d'octobre n'a pas été marquée par une pause résolument belliciste, mais, comme l'a dit la présidente M^{me} Lagarde, *« la direction à prendre est claire »*. Il convient de noter que les membres ont discuté d'une hausse des taux, mais ont décidé à l'unanimité d'attendre, estimant qu'une *« approche mesurée »* était appropriée. Les risques de hausse de l'inflation (prix de l'énergie, Moyen-Orient, Russie) ont été mentionnés, ainsi que l'avertissement selon lequel si les prix de l'énergie demeurent élevés, ils pourraient entraîner une hausse de l'inflation en raison des répercussions indirectes (qui ne se sont pas encore manifestées). Bien que les prix du pétrole aient diminué depuis cette réunion, tous les décideurs ont continué de signaler qu'une hausse des taux était à venir en décembre. Parmi les tenants d'une politique monétaire plus restrictive figurait Joachim Nagel de la Bundesbank, qui estimait que cela *« semblait être une issue assez évidente »*. Il y avait des modérés, y compris l'économiste en chef Philip Lane (qui a déclaré que, si rien ne changeait d'ici décembre, *« je pense qu'une hausse des taux serait effectivement une décision plutôt prudente »*). Et les deux candidats pour remplacer Christine Lagarde, le Néerlandais Klaas Knot et l'Espagnol Pablo Hernandez De Cos, appuient tous deux cette orientation. L'inflation dans la zone euro ayant atteint un sommet inégalé depuis trois ans, à 4,0 % en octobre (soit le double de la cible), **nous nous attendons à une autre hausse des taux de la Banque centrale européenne le 17 décembre**.

- La **Banque du Japon** sera la dernière banque centrale à annoncer sa décision en décembre, et nous nous attendons pleinement à une hausse de 25 points de base, qui porterait son taux directeur à 1,50 %, un sommet inégalé depuis 31 ans. La décision de maintenir les taux inchangés lors de la réunion précédente, le 30 octobre, était belliciste. Certes, le vote en faveur du maintien des taux avait été de huit voix contre une, mais le dissident, M. Takata Hajime, avait opté pour une hausse de 25 points de base, faisant valoir que, l'inflation sous-jacente étant à la cible, il s'agissait d'une *« nouvelle phase »* et que la *« Banque devait accélérer le rythme »*. Je n'aurais pas mieux dit. La Banque du Japon a également déclaré que *« l'inflation sous-jacente mesurée par l'IPC se situe à un niveau généralement conforme à la cible de stabilité des prix de 2 % et devrait rester autour de ce niveau »*. Cette déclaration est importante, puisqu'elle remplace la formulation précédente selon laquelle l'inflation *« se rapprochait de 2 % »*. Autrement dit, mission accomplie. Le ton ferme a été renforcé par la révision à la hausse des prévisions d'inflation pour 2027… . en juillet, la Banque du Japon envisageait un taux de 2,4 %; il est maintenant de 2,6 %. Elle a également averti qu'*« il y a un risque que les attentes d'inflation à moyen et à long terme augmentent et que l'inflation sous-jacente mesurée par l'IPC augmente à un niveau supérieur à la cible de stabilité des prix de 2 %, étant donné que le comportement des sociétés s'est davantage orienté vers la hausse des salaires et des prix et que divers facteurs pourraient faire grimper les prix*. » L'inflation à Tokyo s'est également accélérée de façon inattendue en octobre, en hausse de 0,1 point de pourcentage pour s'établir à 2,8 % en glissement annuel. **La voie est donc ouverte à une nouvelle hausse des taux de la Banque du Japon le 18 décembre.**

Taux de change prévus

(devise locale, vis-à-vis du dollar US : moyennes)	Actuel	Prévisions									
	2026	2026		2027						2027	
	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	T3	T4
Dollar canadien											
$ CAN/$ US	1,41	1,42	1,40	1,40	1,39	1,39	1,38	1,38	1,38	1,37	1,35
$ US/$ CAN[1]	0,708	0,704	0,714	0,716	0,719	0,721	0,723	0,725	0,727	0,732	0,738
Pondéré en fonction des échanges	111,1	111,0	112,6	112,8	113,1	113,3	113,6	113,8	114,1	114,6	115,3
Dollar US											
Pondéré en fonction des échanges[2]	121,5	122,2	122,0	121,8	121,5	121,3	121,1	120,9	120,6	120,2	119,5
Monnaies européennes											
Euro[1]	1,12	1,11	1,10	1,10	1,11	1,11	1,11	1,11	1,12	1,12	1,13
Danemark (couronne)	6,68	6,70	6,80	6,80	6,75	6,75	6,75	6,70	6,70	6,70	6,65
Norvège (couronne)	9,45	9,50	9,65	9,60	9,60	9,55	9,55	9,55	9,50	9,45	9,40
Suède (couronne)	9,96	9,90	10,05	10,05	10,00	10,00	9,95	9,95	9,90	9,90	9,80
Suisse (franc)	0,83	0,83	0,82	0,82	0,82	0,81	0,81	0,81	0,81	0,80	0,79
R.-U. (livre sterling)[1]	1,33	1,32	1,32	1,32	1,33	1,33	1,33	1,33	1,34	1,34	1,35
Monnaies asiatiques											
Chine (yuan)	6,68	6,68	6,67	6,67	6,67	6,67	6,66	6,66	6,66	6,66	6,65
Japon (yen)	158	158	157	157	157	157	156	156	156	156	155
Corée (won)	1 337	1 340	1 340	1 340	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335	1 335
Inde (roupie)	95,5	94,0	93,7	93,7	93,7	93,6	93,6	93,6	93,6	93,5	93,4
Singapour (dollar)	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28
Malaisie (ringgit)	4,08	4,05	4,10	4,10	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05
Thaïlande (baht)	33,7	33,7	33,7	33,7	33,7	33,7	33,7	33,7	33,6	33,6	33,6
Philippines (peso)	63,2	63,2	63,2	63,2	63,2	63,2	63,2	63,1	63,1	63,1	63,1
Taïwan (dollar)	32,3	32,9	32,9	32,9	32,9	32,9	32,8	32,8	32,8	32,8	32,8
Indonésie (rupiah)	18 011	18 130	18 135	18 130	18 130	18 125	18 120	18 115	18 110	18 100	18 085
Autres monnaies											
Australie (dollar)[1]	0,699	0,690	0,690	0,692	0,693	0,695	0,697	0,698	0,700	0,703	0,708
N.-Z. (dollar)[1]	0,564	0,558	0,560	0,561	0,562	0,563	0,565	0,566	0,567	0,570	0,574
Mexique (peso)	18,45	18,60	18,50	18,45	18,40	18,30	18,25	18,20	18,15	18,00	17,80
Brésil (real)	5,13	5,55	5,50	5,50	5,45	5,45	5,45	5,40	5,40	5,35	5,30
Afrique du Sud (rand)	16,6	16,6	16,0	16,0	16,0	15,9	15,9	15,9	15,9	15,8	15,8
Taux croisés											
Vis-à-vis du dollar canadien											
Euro (C$/€)	1,58	1,58	1,54	1,54	1,54	1,54	1,54	1,53	1,53	1,53	1,53
R.-U. (livre sterling) (C$/£)	1,88	1,88	1,85	1,85	1,84	1,84	1,84	1,84	1,84	1,83	1,82
Japon (yen) (¥/C$)	112	111	112	112	113	113	113	113	113	114	115
Australie (dollar) (C$/A$)	0,99	0,98	0,97	0,97	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96
Vis-à-vis de l'euro											
R.-U. (livre sterling) (£/€)	0,84	0,84	0,83	0,83	0,83	0,83	0,83	0,83	0,84	0,84	0,84
Japon (yen) (¥/€)	177	175	173	173	173	173	174	174	174	174	175

[1] ($ US par unité monétaire locale); [2] indice général de la Réserve fédérale

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Taux d'intérêt prévus

(% : moyennes)	Actuel	Prévisions									
	2026	2026		2027						2027	
	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	T3	T4
Canada											
Taux cible à 1 jour (fin de période)	2,50	2,50	2,50	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75
Taux cible à 1 jour	2,27	2,50	2,50	2,52	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75
CORRA[2]	2,29	2,52	2,50	2,52	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75
Bon à 3 mois	2,44	2,60	2,60	2,60	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70	2,70
6 mois	2,65	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80
1 an	2,95	3,05	3,05	3,05	3,05	3,00	3,00	3,00	3,00	2,95	2,90
Obligation à 2 ans	3,27	3,30	3,30	3,30	3,25	3,25	3,20	3,15	3,15	3,10	3,00
3 ans	3,38	3,40	3,40	3,40	3,40	3,35	3,35	3,30	3,30	3,25	3,15
5 ans	3,58	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,45	3,45	3,45	3,40	3,35
7 ans	3,66	3,55	3,65	3,65	3,65	3,60	3,60	3,60	3,60	3,55	3,50
10 ans	3,87	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,75	3,70	3,70
30 ans	4,20	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,05	4,00
Taux préférentiel	4,47	4,70	4,70	4,72	4,95	4,95	4,95	4,95	4,95	4,95	4,95
États-Unis											
Taux cible des fonds fédéraux (fin de période)	3,88	3,88	4,13	4,13	4,13	4,38	4,38	4,38	4,38	4,38	4,38
Taux cible des fonds fédéraux	3,88	3,88	4,05	4,13	4,13	4,23	4,38	4,38	4,38	4,38	4,38
EFFR[3]	3,88	3,88	4,05	4,13	4,13	4,24	4,38	4,38	4,38	4,38	4,38
SOFR[4]	3,90	3,89	4,04	4,12	4,12	4,23	4,37	4,37	4,37	4,37	4,37
Bon à 3 mois	4,23	4,30	4,30	4,30	4,30	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35	4,35
6 mois	4,32	4,35	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40
1 an	4,46	4,55	4,60	4,60	4,60	4,65	4,60	4,55	4,55	4,45	4,35
Obligation à 2 ans	4,74	4,75	4,80	4,80	4,85	4,90	4,80	4,70	4,65	4,50	4,25
3 ans	4,84	4,80	4,85	4,85	4,90	4,90	4,85	4,80	4,70	4,60	4,35
5 ans	4,93	4,85	4,90	4,90	4,95	4,95	4,90	4,85	4,80	4,65	4,50
7 ans	5,02	4,95	4,95	4,95	5,00	5,00	4,95	4,90	4,85	4,75	4,60
10 ans	5,13	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	4,95	4,90	4,85	4,75
30 ans	5,47	5,40	5,40	5,40	5,40	5,40	5,35	5,30	5,25	5,20	5,10
Taux préférentiel	7,00	7,00	7,17	7,25	7,25	7,36	7,50	7,50	7,50	7,50	7,50
Autres pays du G7											
BCE – facilité de dépôt[1]	2,50	2,50	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75	2,75
Allemagne – oblig. d'État à 10 ans	3,43	3,35	4,00	3,95	3,90	3,85	3,80	3,75	3,65	3,55	3,40
Taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre[1]	3,75	4,00[6]	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25
SONIA[5]	3,73	3,95	4,10	4,23	4,23	4,23	4,23	4,23	4,23	4,23	4,23
R.-U. – oblig. d'État à 10 ans	5,39	5,25	5,70	5,65	5,60	5,55	5,50	5,45	5,35	5,25	5,10
Banque du Japon – 1 jour[1]	1,25	1,25	1,50	1,50	1,50	1,75	1,75	1,75	1,75	2,00	2,00
Japon – oblig. d'État à 10 ans	2,95	2,80	3,15	3,14	3,13	3,11	3,10	3,09	3,08	3,05	3,01

[1] fin de période; [2] Canadian Overnight Repo Rate Average; [3] Effective Fed Funds Rate; [4] Secured Overnight Financing Rate;
[5] Sterling Overnight Index Average; [6] valeur réelle

Sources : Études économiques BMO, Haver Analytics

Déclaration générale

BMO Marchés des capitaux est un nom commercial utilisé par BMO Groupe financier pour les services de vente en gros de la Banque de Montréal, de BMO Harris Bank N.A. (membre de la FDIC), de Bank of Montreal Europe p.l.c. et de Bank of Montreal (China) Co. Ltd., pour les services de courtage institutionnel de BMO Capital Markets Corp. (membre de la FINRA et de la SIPC) et les services d'agence de courtage de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la FINRA et de la SIPC) aux États-Unis, et pour les services de courtage institutionnel de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre d'Organisme canadien de réglementation des investissements et membre du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada et en Asie, de Bank of Montreal Europe p.l.c. (autorisée et réglementée par la Central Bank of Ireland) en Europe et de BMO Capital Markets Limited (autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie. BMO ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent. Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. La Banque de Montréal ou ses filiales (« BMO Groupe financier ») offrent des services de prêt ou d'autres services rémunérés à de nombreuses sociétés couvertes par BMO Marchés des capitaux. Les opinions, estimations et projections contenues dans ce document ont été établies par BMO Marchés des capitaux à la date indiquée et sont sujettes à changement sans préavis. Tous les efforts sont faits pour assurer que le contenu du présent document est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions sont complètes et précises. Cependant, BMO Marchés des capitaux ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles, ni des pertes découlant de l'utilisation de ce document ou de son contenu. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent, en outre, disposer d'information n'y figurant pas. Les informations présentées dans ce document ne doivent pas servir de ressource principale pour prendre des décisions de placement et, chaque client ayant ses propres objectifs, ne doivent pas être considérées comme des conseils visant à répondre aux besoins de placement particuliers des investisseurs. Ce document ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre d'achat de produits ou de services qui y sont mentionnés (y compris de marchandises, de titres ou d'autres instruments financiers), et ces informations ne doivent pas être considérées comme un conseil en matière de placement ou une recommandation quant à la conclusion d'une quelconque opération. Chaque investisseur devrait envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Ce document contient seulement des renseignements d'ordre général et ne tient pas compte des besoins, de la situation financière ou des objectifs de placement particuliers des investisseurs. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent acheter de leurs clients ou leur vendre des titres d'émetteurs mentionnés dans le présent document à titre de contrepartiste. BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants ou employés peuvent détenir des positions acheteur ou vendeur sur de nombreux titres dont il est question dans le présent document, sur des titres connexes ou sur des options, contrats à terme ou autres produits dérivés desdits titres. Le lecteur doit supposer que BMO Marchés des capitaux ou ses sociétés affiliées peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts et ne doit pas s'appuyer sur ce seul document pour évaluer s'il est pertinent de vendre ou d'acheter des titres des émetteurs mentionnés dans celui-ci.

Accessibilité de la recherche économique : Nos publications sont diffusées par courriel et peuvent également être consultées sur notre site Web à l'adresse https://economics.bmo.com. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec votre représentant de BMO Groupe financier.

Autres sujets

Le présent document s'adresse uniquement aux personnes ou entités situées dans les pays ou territoires où l'accès aux renseignements et leur utilisation ne sont pas contraires aux lois et règlements. Aucun organisme de réglementation n'a passé son contenu en revue. BMO Marchés des capitaux ne fait pas de déclarations selon lesquelles le présent document peut être distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers peuvent être offerts ou négociés de manière légale, conformément aux exigences réglementaires en vigueur dans d'autres territoires ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent.

Aux résidents de l'Australie : BMO Capital Markets Limited et la Banque de Montréal sont dispensées de l'exigence d'obtenir un permis pour la prestation de services financiers en Australie en vertu de la *Corporations Act* à l'égard des services financiers qu'elles offrent aux investisseurs professionnels (*wholesale investors*) (selon la définition donnée dans cette loi) et sont réglementées par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni en vertu des lois du Royaume-Uni, et la succursale de Hong Kong de la Banque de Montréal est autorisée et réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Commission des opérations sur titres et opérations à terme en vertu des lois de Hong Kong, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est réservé aux clients professionnels (*wholesale clients*) (selon la définition donnée dans la *Corporations Act 2001*), aux clients professionnels et contreparties admissibles (selon la définition donnée à l'annexe II de la directive MIF II), et aux investisseurs professionnels (*professional investors*) (selon la définition donnée dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient.)

Aux résidents du Canada : BMO Nesbitt Burns Inc. fournit ce document aux résidents du Canada et endosse la responsabilité de son contenu, sous réserve des conditions énoncées ci-dessus. Tout résident du Canada désirant effectuer une opération sur les titres mentionnés dans ce document doit le faire par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Inc.

Aux résidents des pays membres de l'Union européenne (« UE ») : Dans un pays membre de l'UE, le présent document est publié et distribué par Bank of Montreal Europe plc, autorisée et réglementée en Irlande et exerçant ses activités dans toute l'Union européenne en vertu des modalités du passeport européen. Le présent document est réservé aux clients professionnels et aux contreparties admissibles, comme indiqué à l'annexe II de la Directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE (« directive MIF II »).

Aux résidents du Royaume-Uni : Au Royaume-Uni, ce document est publié par BMO Capital Markets Limited, autorisée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Le contenu de ce rapport est uniquement destiné à l'usage (I) des personnes ayant une expérience professionnelle en matière de placements comme il est indiqué à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (II) des entités fortunées mentionnées aux alinéas 49(2)(a) à (d) de l'Order (toutes les personnes appelées collectivement « personnes admissibles »), et ne peut être publié ou remis qu'à celles-ci. Le contenu de ce rapport n'est pas destiné à l'usage des particuliers, et ne peut être publié ou remis à ceux-ci.

Aux résidents de Hong Kong : À Hong Kong, ce document est publié et distribué par la Banque de Montréal. La Banque de Montréal (société à responsabilité limitée constituée au Canada) est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des opérations sur titres et opérations à terme (n° AAK 809) habilitée à réaliser des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en matière de valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a pas été revu ni approuvé par les autorités de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne doit pas être diffusé, transmis ou distribué à Hong Kong, sauf dans les cas suivants : a) les renseignements sont transmis à des investisseurs professionnels (*professional investors*), tels que définis dans l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme (Securities and Futures Ordinance) de Hong Kong et dans les règles relatives aux opérations sur titres et opérations à terme (investisseurs professionnels) (Securities and Futures (Professional Investor) Rules) qu'elle contient; ou b) les renseignements ne constituent pas une offre adressée au public à Hong Kong.

Aux résidents d'Israël : BMO Marchés des capitaux n'est pas autorisée en vertu de la loi *Regulation of Investment Advice, Investment Marketing and Portfolio Management of 1995* (« Advice Law ») et ne souscrit pas l'assurance exigée par cette loi. Le présent document doit uniquement être distribué aux clients admissibles (comme définis dans la loi susmentionnée) et aux investisseurs admissibles en vertu de l'*Israeli Securities Law of 1968*. Le présent document constitue une analyse et rien ne garantit que les hypothèses ou les estimations présentées se concrétiseront.

Aux résidents de la Corée : Le présent document vous est fourni gratuitement à des fins de commodité seulement. Les renseignements qu'il contient sont des renseignements factuels qui ne reflètent pas l'opinion ou le jugement de BMO Marchés des capitaux. Ces renseignements ne constituent pas une offre, une sollicitation ou un conseil en placement relatif aux produits de placement financiers dont il est question dans le présent document.

Aux résidents du Japon : Le présent document n'a pas été revu par les autorités de réglementation du Japon. Il est fourni à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation d'achat ou une recommandation relative à un titre quelconque, ni une offre de services de gestion de placements, de conseil ou autres au Japon. Aucun titre ne peut être offert ou vendu au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf aux institutions financières admissibles, au sens du paragraphe (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance du gouvernement portant application de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs (*Kinyu Shohin Torihiki Ho Sekou Rei*). Sauf indication contre, les titres pouvant vous être offerts ne sont pas et ne seront pas inscrits au Japon aux termes de la Loi sur les instruments financiers et les bourses de valeurs.

Aux résidents de Taïwan : Le présent document ne constitue pas un conseil en placement ni une offre publique de produits de placement destinés aux investisseurs de Taïwan. Il est réservé aux investisseurs de Taïwan qui ont le droit d'investir dans des produits de placement aux termes des lois et règlements pertinents de Taïwan, sous réserve des restrictions à la vente énoncées dans ces lois et règlements. BMO Marchés des capitaux ne détient pas ni ne se procurera les permis requis à Taïwan pour offrir des titres et des services de placement. Aucun placement de titres n'a été ni ne sera inscrit ou déposé auprès de la Commission financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation, ni approuvé par celle-ci, aux termes des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan; de plus, aucun titre ne peut être émis, offert ou vendu à Taïwan au moyen d'un appel public à l'épargne, ou dans le cadre d'un placement exigeant une inscription ou un dépôt auprès de la Commission de surveillance financière de Taïwan ou de toute autre autorité de réglementation de Taïwan, ou une approbation de sa part, en vertu des lois et règlements pertinents sur les valeurs mobilières de Taïwan. Aucune personne ni entité de Taïwan n'a été autorisée à offrir ou vendre les titres à Taïwan.

Aux résidents de la République populaire de Chine : Le présent document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan, la « RPC »). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux inscriptions applicables ou aux autres exigences en vigueur en RPC, ou en vertu d'une dispense qu'elles contiennent, et n'assument aucune responsabilité pour faciliter une telle distribution ou offre. Le présent document peut ne pas être distribué ou publié en RPC, sauf si les circonstances permettent la conformité aux lois et règlements applicables.

Aux résidents de Singapour : Le présent document est préparé à des fins de diffusion générale. Il ne constitue pas et n'a pas pour objectif de constituer des services de conseils financiers, directs ou indirects, à l'intention des résidents de Singapour. Vous devriez demander conseil à un conseiller financier au sujet de la convenance des produits de placement, en tenant compte de vos objectifs de placement, de votre situation financière et de vos besoins particuliers, avant de vous engager à acheter le produit de placement. Le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'autorité monétaire de Singapour (MAS). Par conséquent, il ne doit pas être transmis ou distribué, et les titres décrits aux présentes ne peuvent être offerts ou vendus ou faire l'objet d'une invitation à souscrire ou à acheter, directement ou indirectement, à des résidents de Singapour, sauf a) à un investisseur institutionnel ou à une personne admissible, selon la définition donnée dans les dispositions pertinentes de la Loi sur les valeurs mobilières et les opérations à terme de Singapour (SFA) et conformément à celles-ci, ou b) aux termes de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément à celle-ci.

Aux résidents de Thaïlande : Le contenu de ce document est destiné exclusivement aux personnes qui répondent aux critères définissant les investisseurs professionnels selon l'avis de la commission des valeurs mobilières n° GorKor. 11/2547, « Characteristics of Advice which are not deemed as Conducting Derivatives Advisory Services », daté du 23 janvier 2004 (tel que modifié). BMO et ses sociétés affiliées ne font pas de déclarations selon lesquelles le présent document est distribué de manière légale, ou selon lesquelles les produits financiers sont offerts de manière légale, conformément aux exigences légales en vigueur en Thaïlande, ou en vertu d'une dispense contenue dans les lois et les règlements applicables.

Aux résidents des États-Unis : BMO Capital Markets Corp. fournit ce document aux résidents des États-Unis et endosse la responsabilité de son contenu, sauf en ce qui concerne les titres de la Banque de Montréal.

Il est entendu que le présent document est strictement confidentiel et qu'il ne doit pas être republié, retransmis, distribué ou divulgué, en tout ou en partie, directement ou indirectement, sur papier ou sous forme électronique et par quelque moyen que ce soit, sauf avec le consentement écrit préalable de BMO Marchés des capitaux. De plus, vous ne devez pas utiliser (ni permettre à un tiers d'utiliser) ces documents en tout ou en partie, pour le développement d'un programme logiciel, d'un modèle, d'un algorithme, d'un outil d'intelligence artificielle (IA) générative ou de tout autre contenu dérivé, y compris, mais sans s'y limiter : la formation ou l'utilisation de ces documents dans le cadre du développement ou du fonctionnement d'un système d'apprentissage automatique ou d'intelligence artificielle (IA) (y compris toute utilisation de ces documents à des fins de formation, de perfectionnement ou d'ancrage du système d'apprentissage automatique ou d'IA ou dans le cadre d'une génération augmentée de récupération).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES SUR DEMANDE

BMO Groupe financier (NYSE, TSX : BMO) est un fournisseur intégré de services financiers qui offre tout un éventail de produits dans les domaines des services bancaires aux particuliers, de la gestion de patrimoine ainsi que des services de banque d'affaires et des services aux sociétés. Au Canada, BMO sert les particuliers par l'intermédiaire de BMO Banque de Montréal et de BMO Nesbitt Burns. Aux États-Unis, elle sert les particuliers et les entreprises par l'intermédiaire de BMO Harris Bank N.A. (membre FDIC). Les services de banque d'investissement et les services bancaires aux entreprises sont fournis au Canada et aux États-Unis par l'intermédiaire de BMO Marchés des capitaux.

MD Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout ailleurs. MC Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada. © BMO CAPITAL MARKETS CORP., 2026. Membre de BMO Groupe financier